



C215003-Développement Economique, Ville intelligente et Durable-

## DECISION DU PRESIDENT N°dP.2025.011

### Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Plan Vélo Régional Ile-de-France dans le cadre du projet d'aménagement du chemin de la Porte des Loges

#### LE PRÉSIDENT,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu le Schéma Directeur des Circulations Douces adopté en 2019 et révisé en 2022 ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours.

-----

#### Contexte

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire, incluant le transport et les circulations douces, Versailles Grand Parc assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement du chemin de la Porte des Loges, situé sur les communes de Buc et des Loges-en-Josas.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le Schéma Directeur des Circulations Douces adopté en 2019 et révisé en 2022, qui fixe pour objectif la création d'itinéraires utilitaires afin de réduire les discontinuités du réseau cyclable existant. En facilitant les déplacements doux entre les zones d'activités économiques des Loges-en-Josas et de Buc, ce projet contribue à la mise en œuvre d'un maillage cohérent et à l'amélioration de l'accessibilité au sein du territoire.

Les revêtements choisis (sable non compacté pour les chevaux et grave naturelle non calcaire pour les piétons et cyclistes) permettront de préserver le caractère rural du lieu. La surface totale du projet s'élève à 3 600 m<sup>2</sup> (1 365 m<sup>2</sup> dans la commune des Loges-en-Josas ; 2 235 m<sup>2</sup> dans la commune de Buc). Le tracé a été défini en fonction de la présence des arbres tiges. Ces derniers ne seront pas abattus, le tracé les contourne. Il n'est pas prévu de travaux d'affouillements ni d'exhaussements.

Pour financer cette opération, qui débutera le 31 mars 2025, Versailles Grand Parc souhaite solliciter une subvention dans le cadre du plan vélo régional, lequel vise à encourager l'usage de la bicyclette au quotidien en soutenant financièrement la création d'itinéraires sécurisés et balisés. Une autorisation de démarrage anticipé des travaux est également souhaitée.

Le montant global prévisionnel du projet, incluant études et travaux, s'élève à 414 346,57 € HT (soit 497 215,88 € TTC). La part estimative des travaux est de 359 297,50 € HT (soit 431 157 € TTC). La

part subventionnable, correspondant aux travaux d'aménagement de la piste cyclable, s'élève à 263 798,33 € HT (soit 316 558 € TTC). En cohérence avec les niveaux d'intervention prévus par la Région Île-de-France, il est demandé une subvention de 129 250 €.

-----

**Le Président décide :**

- 1) d'autoriser le dépôt du dossier de demande de subvention au titre du plan vélo régional auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du projet d'aménagement du chemin de la Porte des Loges ainsi qu'une autorisation de démarrage anticipé des travaux ;
- 2) d'autoriser son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche.

-----